

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 15 • No. 2 • Février 2022



DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 mars à 19h30

405, boul, Laurier Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci:

P8 Spécial Semaine de relâche

P9 Offres d'emploi - Camp de jour

P 10 Défi Château de neige

LE MOT DU CONSEIL

Chères concitoyennes et chers concitoyens.

Il était bon de vous retrouver le 12 février dernier lors de la traditionnelle Fête d'hiver. La météo était parfaite et a permis toutes les activités prévues à l'horaire. Félicitations à Mme Caroline Vachon pour cette organisation réglée comme du papier à musique. Les consignes sanitaires ne lui rendent pas la tâche facile pour organiser des activités de loisir, de culture et de sport. Et les grands évènements se révèlent des défis qui demandent de la créativité! Nous remercions également tout le personnel des Travaux publics qui ont fait un travail formidable pour aménager le site. Enfin, merci à vous qui avez participé à cette superbe célébration de la froidure.

Lors de la dernière assemblée du conseil municipal, un nombre important de règlements a été adopté. Ils concernent, entre

autres, les codes d'éthique régissant les élus et le personnel municipal, de même que les bénévoles. Il était également question d'aménagement du territoire et de créer des provisions financières pour l'avenir. Nous portons d'ailleurs à votre attention deux consultations publiques qui auront lieu sous peu. Consultez l'encadré ci-contre et notez ces dates à votre agenda si vous souhaitez vous exprimer sur ces sujets.

Nous souhaitons que la météo sera clémente pour favoriser un beau temps des Sucres. Nous espérons que vous pourrez profiter de la patinoire pendant encore quelques semaines. Notre milieu de vie nous permet d'être à l'extérieur dans un environnement sain et d'une grande beauté. Laissons nos paysages nous remplir de joie et de sérénité.



ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

14 mars 2022 19 h 30 405, boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine

Les règlements suivants font l'objet de cette séance :

Rèalement numéro 22-551 modifiant le Rèalement de zonage numéro 09-370 – Conteneur comme bâtiment accessoire

Règlement numéro 21-549 créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés

Tous les citoyens de notre municipalité sont bienvenus.



Mme Ginette Gauvin Mairesse ggauvin@stemariemadeleine.qc.ca



M. Yves Chapdelaine Conseiller poste no. 1 vchandelaine@stemariemadeleine.gc.ca



Conseillère poste no. 2

cgougeon@stemariemadeleine.gc.ca

Conseiller poste no. 3 rpoirier@stemariemadeleine.gc.ca **Mme Christine Gougeon**





Conseiller poste no. 5 pvizien@stemariemadeleine.gc.ca



M. René-Carl Martin Conseiller poste no. 6 rmartin@stemariemadeleine.gc.ca

ACTUALITÉS

ALERTES MUNICIPALES SOMUM: MESSAGE IMPORTANT

La Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine vous demande de mettre votre dossier de citoyen à jour dans Somum afin de recevoir les alertes municipales autrement que par message texte. En effet, les entreprises de télécommunication interceptent depuis quelques temps les messages de masse que nous diffusons au motif qu'elles les considèrent comme étant des messages commerciaux.

Par conséquent, nous ne pouvons vous garantir que vous recevrez nos alertes si votre seule façon de les recevoir était par message texte (cellulaire). Nous vous invitons donc à mettre votre dossier à jour pour ajouter une adresse courriel pour recevoir les alertes, le temps que les municipalités du Québec fassent des représentations pour régler le problème. https://client.somum.com/SomumLogin/default?saintemariemadeleine

Merci de votre collaboration



PROGRAMME DE SUBVENTION **POUR COUCHES LAVABLES**

La Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine offre un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables. Ce programme vise à encourager les gestes de préservation de l'environnement et favorise le développement durable.

Pour être admissible au Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables, vous devez:

- Être résident(e) de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;
- Être enceinte, parent ou tuteur légal d'un enfant de moins de 24 mois lors de la présentation de la demande;
- Compléter le formulaire de demande, joindre les preuves justificatives et transmettre la demande à la Municipalité. La demande de remboursement doit être acheminée dans les 6 mois suivant l'achat des couches;
- Acheter le produit dans un magasin. Les reçus produits par des particuliers pour la vente de couches usagées ne seront pas acceptés;
- Soumettre une seule demande de remboursement par famille. Si les couches sont achetées à plusieurs dates, toutes les factures doivent être transmises en même temps.

Pour obtenir tous les détails sur ce programme, consultez: https://sainte-marie-madeleine.ca/programme-pour-couches-lavables/

AVIS PUBLICS

RÈGLEMENT 21-547 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 18-495 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

(Articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)

Conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-11.001), avis est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qu'elle présentera pour adoption le projet de règlement numéro 21-547 abrogeant le Règlement numéro 18-495 relatif au traitement des élus municipaux lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2022 à 19 h 30.

Ce projet de règlement indexe la rémunération des élus municipaux en plus de corriger l'impact fiscal généré par les élus municipaux suite à la modification des règles d'imposition de la rémunération des élus. Il prévoit également l'acquisition de tablette électronique et les modalités d'acquisition par les élus.

Le présent règlement prévoit une augmentation de la rémunération des élus suivant l'indice des prix à la consommation pour la période d'août 2020 à août 2021, soit 4,1 % plus la correction de l'impact fiscal. Cette rémunération sera indexée annuellement suivant l'indice des prix à la consommation du Canada pour la période d'août à août précédent l'année d'indexation. Le règlement sera rétroactif au 1er janvier 2022. Il prévoit également les modalités de versement de la rémunération du maire advenant son remplacement par un autre élu.

	2021	2022
Maire – rémunération	20 223,28\$	21 174,66\$
Maire – allocation de dépenses	10 111,64\$	10 587,33\$
Maire suppléant – rémunération	7 741,84\$	8 545,41\$
Maire suppléant – allocation de dépenses	3 870,91\$	4 272,70\$
Conseiller – rémunération	6 741,10\$	7 440,81\$
Conseiller – allocation de dépenses	3 370,54\$	3 720, 40\$

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 25 janvier 2022, par Me Josée Vendette, Directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLICS

RÈGLEMENT 21-544 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST donné que le conseil municipal a adopté, le 14 février 2022, le Règlement numéro 21-544 remplaçant le Règlement numéro 18-489 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine. Ce règlement entre en vigueur en date

du 16 janvier 2022, date de publication du présent avis. Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 janvier 2022, par Me Josée Vendette, Directrice générale, greffière-trésorière

RÈGLEMENT 21-548 – RÉSERVE FINANCIÈRE POUR ÉLECTIONS MUNICIPALES

AVIS PUBLIC EST donné que le conseil municipal a adopté, le 14 février 2022, le Règlement numéro 21-548 créant une réserve financière pour les élections municipales.

Ce règlement entre en vigueur en date du 16 janvier 2022, date de

publication du présent avis. Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 janvier 2022, par Me Josée Vendette, Directrice générale, greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 21-549 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

Aux personnes concernées par le projet de règlement numéro 21-549 créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés (personnes desservies par le réseau d'égout de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine), AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce projet de règlement dont le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 14 février 2022. Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ce règlement vise à mettre en place une réserve financière pour amasser des fonds en prévision de la prochaine vidange des étangs aérés.

La séance de consultation publique se tiendra le 14 mars 2022 à 19 h 30, au lieu habituel des séances du conseil, soit à l'Église Évangéliste Baptiste sise au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de la séance publique, les membres du conseil expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16° jour du mois de février 2022, par Me Josée Vendette, Directrice générale, greffière-trésorière

RÈGLEMENT 21-550 MODALITÉS DE TAXATION ET DE TARIFICATION ANNUELLE **POUR 2022**

AVIS PUBLIC EST donné que le conseil municipal a adopté, le 14 février 2022, le Règlement numéro 21-550 décrétant les modalités de taxation et de tarification annuelle pour l'année 2022. Ce règlement entre en vigueur en date du 16 janvier 2022, date de publication du

présent avis. Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 janvier 2022, par Me Josée Vendette, Directrice générale, greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 22-551 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-370 -CONTENEUR COMME BÂTIMENT ACCESSOIRE

Aux personnes concernées par le projet de règlement numéro 22-551 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 - Conteneur comme bâtiment accessoire, AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux

AVIS PUBLICS

conséquences de ce projet de règlement dont le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 14 février 2022. Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce règlement vise à établir les modalités d'implantation et d'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Sainte Marie-Madeleine.

La séance de consultation publique se tiendra le 14 mars 2022 à 19 h 30, au lieu habituel des séances du conseil, soit à l'Église Évangéliste Baptiste sise au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-

Madeleine. Au cours de la séance publique, les membres du conseil expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16° jour du mois de février 2022, par Me Josée Vendette, Directrice générale, greffière-trésorière

LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE, L.R.Q. C. E-15.1.0.1

AVIS EST DONNÉ que lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2022 à 19 h 30, le conseil municipal adoptera le règlement suivant, à savoir: Règlement sur l'éthique, la déontologie et la neutralité religieuse régissant les employés et les membres de comité de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine. Le projet de

règlement peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 février 2022, par Me Josée Vendette, Directrice générale, greffière-trésorière

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, adopté le 19 janvier 2022 par le conseil de la MRC des Maskoutains, entrera en vigueur le 15 février 2022, et ce, conformément à l'article 24 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), et ce, suite à la notification de l'attestation de conformité délivrée par le ministère de la Sécurité publique le 3 janvier 2022. Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit schéma sur le site internet de la MRC au

www.mrcmaskoutains.qc.ca ou au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe et à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC des Maskoutains durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Hyacinthe, ce 3° jour du mois de février 2022, par Me Magali Loisel, greffière

ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 9 (PRÉVENTION INCENDIE) ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis public est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2022, le conseil a adopté le Règlement numéro 21-605 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 9 (Prévention incendie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2022 de la MRC des Maskoutains. Ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses de la Partie 9 du budget de la MRC des Maskoutains et les modalités de leur paiement par les municipalités. Ce règlement entrera en vigueur selon la loi. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la MRC des Maskoutains,

au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe et au bureau municipal des municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Damase, de Saint-Dominique, du village de Sainte-Madeleine, de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Jude, de Saint-Liboire, de Saint-Louis, de Saint-Marcel-de-Richelieu et de Saint-Valérien-de-Milton durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Hyacinthe, ce 9° jour du mois de février 2022, par Me Magali Loisel, greffière

AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022

Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont:

- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022
- Autorisé les comptes à payer (voir tableau en page suivante)
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire

Législation

- Adopté quatre projets de règlements soit ceux portant sur le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux, le traitement des élus municipaux 2022, la création d'une réserve financière pour les élections municipales et pour fixer les modalités de taxation et de tarification annuelle pour l'année 2022
- Donné l'avis que le conseil adoptera le 14 mars prochain, le Règlement portant sur le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux et des membres de comité de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine
- Donné l'avis de consultation sur le Règlement créant une réserve pour la vidange des étangs aérés
- Donné l'avis de motion et adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 - conteneur comme bâtiment accessoire et donné l'avis public de consultation relatif à ce règlement

Administration

- Modifié la résolution concernant l'augmentation générale des employés
- Prolongé la période de probation d'un employé, vu la COVID
- Informé les membres du conseil sur l'audit en cours, sur les délais de production des états financiers, sur les remises de la cour municipale, sur le PABRAM, sur le programme de compensation plafond exploitation agricole, fait rapport sur la formation sur l'éthique et la déontologie suivie par les membres du conseil
- Autorisé la participation à un congrès, l'adhésion à Saint-Hyacinthe Technopole et renouvelé le programme de couches lavables

Sécurité publique et civile

Invité les élus à une formation sur la sécurité civile

Infrastructure et transport

- Demandé à la MRC des Maskoutains de réaliser un plan d'intervention en voirie
- Autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'ajout de signalisation dans le Grand Rang, autorisé la signature d'une entente avec le MTQ pour une étude sur l'intersection du Grand Rang et de la route 116, autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds pour le transport actif du Canada

- Pris position quant aux changements envisagés par Postes Canada
- Informé les membres du conseil sur une décision concernant les abribus

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis émis pour le mois janvier 2022
- Informé les citoyens que des rencontres auront lieu avec eux concernant les développements résidentiels de la Rose-des-Vents et des rues Du Moulin et Du Ruisseau
- Déposé le rapport 2021 sur les inspections de bandes riveraines
- Donné leur appui à l'UPA pour la mise en place de formation sur l'aménagement des coulées agricoles
- Autorisé une formation sur le zonage agricole
- Informé les élus sur les fleurons du Québec. AIRB Avis de modification possible d'odeur et de goût de l'eau, sur le Programme d'aide au logement social et sur le Programme d'appui pour l'aménagement de centre de la petite enfance

Loisirs, culture et services communautaires

- Autorisé la signature d'une entente de desserte en matière de loisirs avec la Municipalité de Sainte-Madeleine
- Appuyé la campagne « Engagez-vous pour le communautaire »
- Autorisé le dépôt d'un projet dans le Programme En Montérégie, on bouge
- Informé les élus du refus d'aide financière pour le service de
- Adopté la grille salariale des employés de loisirs pour l'été 2022
- Autorisé le dépôt d'une demande de stagiaire pour les camps de jour auprès du CÉGEP de Saint-Hyacinthe
- Déposé la programmation de loisirs pour l'hiver 2022

Divers

- Invité les gens à déposer des projets dans le cadre de l'appel de projets portant sur les initiatives novatrices en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- Décrété les Journées de la persévérance scolaire 14 au 18 février 2022

Pour de plus amples informations, vous êtes invités à visionner la séance du conseil sur le site internet de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2022

FOURNISSEUR	MONTANT
9180-0557 QUÉBEC INC	5 108,74\$
ADMQ	1 188,85\$
ALIMENTATION STE-MADELEINE INC.	19,97\$
ANIMAGERIE	1 738,42\$
ANIMATION CLIN D'ŒIL INC.	143,72\$
Antonio Moreau (1984) Ltée	294,89\$
ASS. POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE	729,00\$
BELL	64,33\$
BELL CANADA	248,76\$
BELL MOBILITÉ	96,50\$
BIONEST TECHNOLOGIES	1 164,72\$
CAUCA	1 076,17\$
CANADIAN TIRE	158,94\$
CANADIAN NATIONAL - NON MARCHANDISES	653,00\$
CENTRE DE VÉRIFICATION RONDEAU	185,11\$
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H.	103,02\$
CMP MAYER	758,84\$
COGECO	458,13\$
COMAQ	626,61\$
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	2 313,89\$
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	1 543,41\$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	7 094,05\$
CORP OFF. MUN. EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT	436,91\$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 566,12\$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS MERN	10,00\$
ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	483,58\$
ÉLECTROMÉCANO	1 396,95\$
ENT. ÉLECTRIQUES ROBERT JODOIN LTÉE	433,40\$
ENTRETIEN FRANÇOIS GUY	31,62\$
ENVIRO-STEP TECHNOLOGIES INC.	3 535,48\$
EXCAVATION GUILLAUME GARANT	28 046,86\$
EXCAVATION VINCENT MESSIER	3 657,35\$
FBL S.E.N.R.C.L.	3 449,25\$
FQM	3 715,26\$
FERME J.M. JODOIN ET FILS INC.	14 903,06\$
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	180,54\$

FOURNISSEUR	MONTANT
GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUT	999,51\$
HARSCO CANADA CORPORATION	1 237,79\$
HYDRO-QUÉBEC	460,06\$
ICO TECHNOLOGIES	1 609,65\$
IMPRESSIONS KLM	1 830,13\$
IMPÉRIAL ESSO	855,98\$
JLD - LAGUE	146,87\$
LA CAPITALE ASSURANCES	10 226,62\$
LAFERTÉ ET LETENDRE INC.	57,93\$
LES ARPENTS D'OR	150,00\$
LETTRAGE MASKA DESIGN	55,18\$
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS BATTLEFIELD	391,03\$
MINI-MOTEURS S. CHARRON	17,94\$
MINISTÈRE DU REVENU	20 594,08\$
MRC DES MASKOUTAINS	94,30\$
PG SOLUTIONS	7 721,72\$
PLOURDE, CÉDRIC	480,00\$
POSTES CANADA	181,32\$
PRODUITS SANITAIRES LÉPINE	101,94\$
PROFILMOTO	211,68\$
PROPANE ACTION	1 139,70\$
QUÉBEC MUNICIPAL	620,87\$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	8 018,14\$
REGIE ASSAINIS. EAUX STE-MADELEINE-STE-MARIE-MADELEINE	58 847,00\$
ROY, ALAIN	19 379,04\$
RÉGIE INTERM. ACTON ET DES MASKOUTAINS	51 542,68\$
SEL WINDSOR	1 606,02\$
SERRES ET JARDINS GIROUARD	78,16\$
SOLUTIONS NEXARTS INC.	896,81\$
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 232,00\$
THIBAULT ET ASSOCIÉS	396,66\$
TÉLÉSYSTÈMES DU QUÉBEC	151,77\$
VILLE DE SAINT-HYACINTHE	1 187,41\$
VILLE MONT-ST-HILAIRE	2 136,93\$
VISA DESJARDINS	2 490,60\$
YVES BLANCHARD ENR.	1 552,16\$
TOTAL DES FACTURES	215 636,33\$
FACTURES NON PAYÉES	- \$

CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- Groupes limités :

Inscriptions insuffisantes: l'activité devra être annulée;

- Inscriptions en ligne sur

https://bit.ly/QIDIGO-SMM

Pas d'accès ou pas à l'aise avec Internet?

Appelez au 450 795-6272 poste 113 pour obtenir de l'aide à l'inscription.

CONDITIONS COVID-19

- Restez à l'affût des informations et des directives gouvernementales qui sont en constante évolution. Selon les conditions, des activités pourraient être à accès limité ou annulées. L'information sera publiée sur notre site web et notre page Facebook.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19, ayant été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou ayant voyagé dans les 14 derniers jours, est priée de demeurer chez elle;

Atelier de macramé

Lieu: Local des loisirs

Quand: Reporté au samedi 19 mars

de 10h à 12h

Durée: 1 atelier

Prof.: Mme Annie Benoit

Coût: 42\$

Minimum: 4 participants Maximum: 8 participants

12 ans et +

Description: De la corde, des nœuds de base et des billes: c'est tout ce qu'il faut pour démarrer le macramé! Découvrez une technique très simple qui s'acquiert en un rien de temps.

Matériel: Le matériel est inclus



Inscription jusqu'au 28 février 2022



CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

CAMP DE JOUR 2022: OFFRES D'EMPLOI

Date limite pour soumettre une candidature: 17 MARS 2022

- ACCOMPAGNATEUR.TRICE CAMP DE JOUR
- ANIMATEUR.TRICE CAMP DE JOUR
- ANIMATEUR.TRICE SERVICE DE GARDE

Faire parvenir votre lettre de présentation et votre CV par courriel au Service de Culture, loisirs et vie communautaire à loisirs@stemariemadeleine.gc.ca. Seules les personnes retenues seront contactées.

Information: Caroline Vachon | 450 795-6272, poste 113.







Pour prendre connaissance des offres d'emplois : https://sainte-marie-madeleine.ca/emplois/



INSCRIPTION SOCCER 2022

Seulement pour les résidents de Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Madeleine

Informations: Caroline Vachon 450 795-6272, poste 113 loisirs@stemariemadeleine.gc.ca

INSCRIPTION EN LIGNE du 21 au 24 mars 2022 sur la plateforme Qidigo https://bit.ly/QIDIGO-SMM





ARBITRES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de futurs arbitres pour encadrer les parties de soccer pour la saison 2022. Si vous êtes âgé de 13 ans et + et que vous souhaitez arbitrer, une formation vous sera offerte gratuitement. Salaire offert à partir de 15\$ la partie.

ENTRAÎNEURS RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de parents bénévoles pour aider les jeunes à apprendre et à développer le sens du jeu et l'esprit d'équipe. Si cela vous intéresse, donnez votre nom! La saison de soccer sera offerte gratuitement à votre enfant ainsi qu'une formation stimulante afin de l'aider dans le développement de son jeu.



Écrivez à loisirs@stemariemadeleine.gc.ca

CULTURE, LOISIRS ET SPORTS



Inscrivez-vous sur chateaudeneige.ca

Prix offerts par la municipalité et ses partenaires

Chèque-cadeau pour 3 h de lavage de vitres et de revêtement extérieur de SG Excel

Congé de repas pour 1 semaine de La boîte à lunch

Chèque-cadeau à tous les membres de la famille chez Massothérapie Julie Poirier

Panier cadeau de produits locaux de La Tarterie du Village

Prix offerts par Loisir et sport Montérégie

5 cartes-cadeaux de 80\$ SÉPAQ

3 cartes-cadeaux de 100\$ Sport Expert

3 cartes-cadeaux de 100\$ SAIL

On bouge et on profite de l'hiver!











VIE COMMUNAUTAIRE



SCOUTS 4^E L'AVENIR SAINTE-MADELEINE

Envie de faire vivre à vos enfants une expérience différente et enrichissante où le plaisir et le dépassement de soi prévalent? Les vendredis soirs, durant quelques heures pour lâcher leur fou, apprendre, découvrir et développer de belles amitiés, le mouvement scout est tout désigné! N'hésitez pas à communiquer avec les Scouts 4^E L'AVENIR pour un essai sans frais, pour rencontrer les animateurs bénévoles dévoués et constater la belle chimie du groupe axée sur plusieurs aspects du développement des jeunes.

Information:

450 262-1042 | Facebook Scout4eLAvenir

VISIO-CONFÉRENCES GRATUITES

Fédération de la Famille Richelieu-Yamaska



Les rivalités familiales – l'amour n'empêche pas tout

9 mars 2022 à 19 h 30

Conférencière: Rose-Marie Charest, psychologue

Même à l'intérieur d'une famille aimante, il existe des rivalités qui peuvent être plus ou moins importantes, plus ou moins destructrices. Les sentiments de jalousie et de rivalité sont présents dès la tendre enfance et font partie du développement normal. Toutefois, certaines différences comme l'argent, le succès, les manifestations d'affection, peuvent exacerber les rivalités au point de créer d'importants conflits. Comment prendre conscience de son propre sentiment de rivalité, éviter de blesser l'autre tout en affirmant sa différence ou encore tenter de résoudre les conflits générés par la rivalité?

Aux prises avec l'anxiété? Cessez de nourrir votre tigre

14 mars 2022 à 19 h 30

Conférencière: Sylvie Rousseau, psychologue

Malgré nos efforts pour tenter de contrôler l'anxiété ou notre volonté de l'apaiser en renoncant à ce que nous aimons, elle en vient à prendre de plus en plus de place. Lorsque nous la laissons diriger notre vie, nous ajoutons de la souffrance à celle qui est déjà ressentie. Offrant des façons nouvelles et plus flexibles de réagir en présence de l'anxiété, cette conférence vous présentera des clés afin de mieux cohabiter avec elle et d'avancer vers la vie que vous voulez vivre.

Inscription obligatoire:

https://www.ffry.ca/activites/

Information:

Irène Dubois: 450 501-3375 Hélène Lussier: 450 236-0246

VOUS AVEZ DES OBJETS USAGÉS À VENDRE?

Vous possédez des objets dont vous ne vous servez plus mais qui pourraient être utiles à d'autres? Le Cercle de Fermières du Grand Sainte-Madeleine vous propose de louer une table au coût de 30 \$*, dans le cadre de sa vente de garage qui aura lieu le 30 avril 2022 de 8h à 16h au centre communautaire situé au 75, rue Saint-Simon, à Sainte-Madeleine. Nombre de tables limité. Bienvenue à tous.

Information et réservation :

Simone 450 795-3539 | Pauline 450 795-3422



* Non-remboursable, à moins de l'annulation de l'évènement par le Cercle de Fermières.

AGENDA

FÉVRIER 4 Matières recyclables 11 Déchets 12 Fête d'hiver (à confirmer) 14 Saint-Valentin 14 Conseil municipal 17 Matières organiques 18 Matières recyclables 25 Déchets

MA	RS	
4	Matières recyclables	
11	Déchets	
14	Conseil municipal	
17	Date limite candidatures Camp de jour	}
17	Matières organiques	O XX
18	Matières recyclables	(3)
21-	24 Inscription soccer Été 2022	
25	Déchets	

VOS ORGANISMES

Cercle de Fermières 450 795-3422 ou 450 795-3539

FADOQ Sainte-Madeleine

450 795-3250

Scouts 4º l'Avenir 450 262-1042

Chevaliers de Colomb Conseil 4301 450 795-6232

Maison des jeunes Le Chalet 450 795-3822, poste 8

Le calendrier est sujet à changement selon l'évolution de la situation sanitaire en cours.

NOUS JOINDRE

BUREAU ADMINISTRATIF

3541, boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine (QC) JOH 1SO

LOCAL DES LOISIRS

3549, boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine (QC) JOH 1SO

Téléphone: 450 795-6272 Télécopieur: 450 795-3180

Heures de bureau

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi: fermé

www.sainte-marie-madeleine.ca

municipalite.saintemariemadeleine

Administration générale - Accueil

Mme Stéphanie Girard-Corbin Poste téléphonique 102 info@stemariemadeleine.gc.ca

Direction générale et Travaux publics

Me Josée Vendette Poste téléphonique 104 dg@stemariemadeleine.qc.ca

Comptabilité

Mme Nathalie Cormier Poste téléphonique 103

comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

Inspecteur municipal Développement immobilier

M. Olivier Lefebvre Poste téléphonique 105 <u>urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca</u>

Loisirs, culture et vie communautaire

Mme Caroline Vachon
Poste téléphonique 113

loisirs@stemariemadeleine.gc.ca



CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE

Paniers 12\$ | Les vendredis à 16h (apportez vos sacs) 405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | 450 250-1236

Informations: www.centredentraidemaskoutain.org/